
FORMULAIRE DEMANDE DE VIGNETTES RÉSIDENTIELLES

2017

Les vignettes de stationnement résidentiel 2017 sont disponibles.

(Les vignettes de stationnement 2016 sont
toujours disponibles.)

au Guichet unique de Chartres

32-34 bld Chasles 28000 CHARTRES.

Tel. : 02 37 23 40 00

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de
9h00 à 17h00, le samedi de 9h à 12h30

Le stationnement en ville est gratuit pour les
Chartrains sur le secteur dit résidentiel. Le
sésame : la vignette que vous pouvez
demander au guichet unique depuis le 14

novembre. Un dispositif reconduit comme chaque année, et qui autorise à stationner sur les places de stationnement en plein air dans la zone résidentielle concernée (hors stationnement minute et interdictions du Code de la route). Le nombre de vignettes est toutefois limité à **2 par foyer. Le dispositif ne comprend pas le stationnement professionnel.**

Comment en disposer ?

La demande peut se faire auprès du guichet unique :

> **par Internet** : pour rendre ses services publics plus simples et accessibles, la mairie a dématérialisé ce service. Pour cela, renseignez le formulaire ci-dessous et renvoyez-le par courrier électronique à l'adresse indiquée, accompagné des justificatifs demandés que vous aurez numérisés (scan ou photo de bonne définition). La vignette vous sera envoyée par voie postale à

l'adresse que vous aurez indiquée dans votre formulaire ;

> **prochainement via l'application Pay By Phone**, qui propose une informatisation du droit au stationnement. Ainsi, les données concernant les demandes de vignettes seront, à compter de 2017, collectées dans un registre informatique de stationnement résidentiel. Les services municipaux n'émettront à terme plus de vignettes papier. La vérification du droit au stationnement sera faite par les agents de la police municipale grâce à la lecture des plaques minéralogiques et à l'interrogation de ce registre ;

> **par courrier**, en adressant [le formulaire téléchargeable](#) depuis internet, renseigné et accompagné des justificatifs et d'une enveloppe à vos nom, prénom et adresse, dûment affranchie. Il vous est également possible de retirer votre vignette sur place après avoir envoyé par courrier les éléments nécessaires ;

> **sur place**, en présentant les justificatifs nécessaires.

Vous l'aurez compris, l'année 2017 représente une année de transition vers la dématérialisation des titres de stationnement notamment par la souscription aux services de la société Pay by Phone, qui propose une informatisation du droit au stationnement.

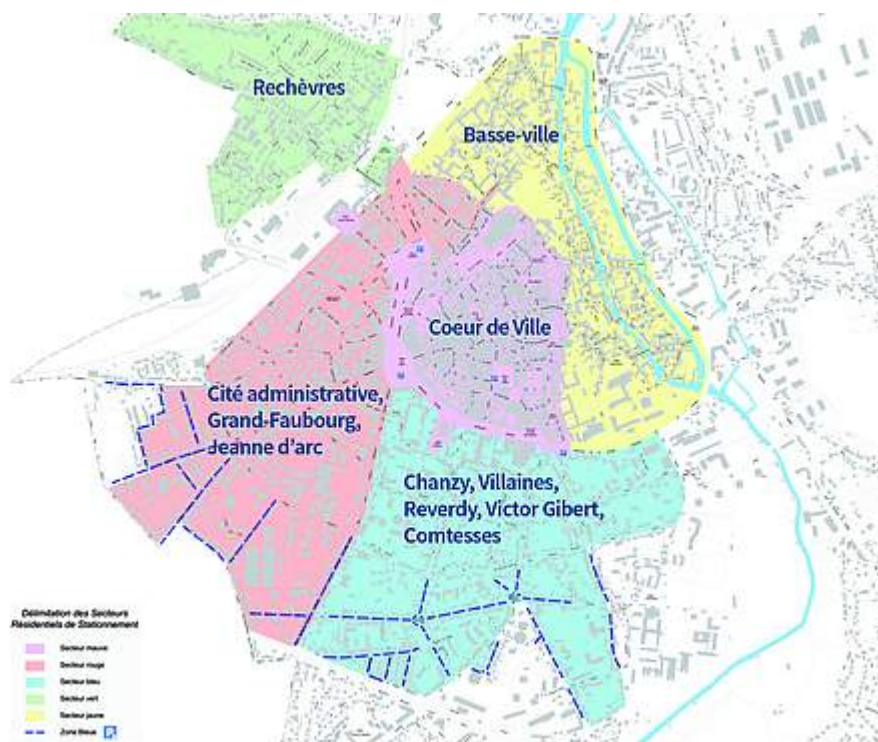
Ainsi, les données concernant les demandes de vignettes seront, à compter de 2017, collectées dans un registre informatique de stationnement résidentiel. Les services municipaux n'émettront à terme plus de vignettes papier. La vérification du droit au stationnement sera faite par les agents de la police municipale grâce à la lecture des plaques minéralogiques et à l'interrogation de ce registre.

Justificatifs à fournir :

- Avis de taxe d'habitation 2016 ou justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, téléphone, électricité ou gaz) ;
- carte grise à une adresse chartraine uniquement. Ces documents doivent être aux noms et prénom du demandeur ;

- Pour les véhicules de société, joindre également un justificatif de l'employeur certifiant que le demandeur est le conducteur et que le véhicule est utilisé à titre personnel.

N'oubliez pas de nous restituer la vignette de l'année en cours en cas de changement de véhicule, demande de renouvellement pour bris de glace, déménagement. Celle-ci doit être **apposée en coin inférieur droit du pare-brise**



FORMULAIRE DEMANDE DE VIGNETTE

Coordonnées

NOM*

Prénom*

Est-ce une demande pour l'année :*

2016

2017

S'agit-il d'un renouvellement ?*

Oui

Non

Adresse*

Code postal*

Ville*

N° de téléphone*

Adresse mail*

Véhicule(s)

Immatriculation 1*

Immatriculation 2

N° de la vignette du véhicule 1 de l'année précédente

N° de la vignette du véhicule 2 de l'année précédente

Observations

Merci de joindre les pièces justificatives

Taxe d'habitation ou Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Taxe

d'habitation ou Justificatif de domicile de moins de 3 mois*

Reset file

Certificat d'immatriculation

Certificat
d'immatriculation*

Reset file

Justificatif de l'entreprise pour les véhicules de
société

Justificatif
de l'entreprise pour les
véhicules de société

Reset file

Pour les jeunes logés chez leurs parents, une
attestation d'hébergement des parents

Pour les
jeunes logés chez leurs
parents, une attestation
d'hébergement des
parents

Reset file

Pour les jeunes logés chez leurs parents, la
carte verte d'assurance de la voiture si celle-ci
est à leur nom

Pour les
jeunes logés chez leurs

parents, la carte verte
d'assurance de la voiture
si celle-ci est à leur nom

Reset file

Envoyer

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la Gestion du stationnement résidentiel (Déclaration N°1115339). Les destinataires des données sont : le Guichet Unique et la Police Municipale. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Unique - 32-34 Bd Chasles - 28000 Chartres. *Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

LIENS UTILES

> [Formulaire de demande de vignettes résidentielles téléchargeable](#)

> [Article Votre Ville Novembre 2016](#)